

A nos lecteurs

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **3 (1930)**

Heft 1

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'HABITATION

Organe de l'Union suisse pour l'amélioration du logement

Paraît tous les mois
Abonnement 5 frs.
Etranger 7.50 frs.

Édition : NEULAND VERLAG S. A., Bäckerstrasse, 38, Zürich.
Rédaction : A. HÖCHEL, 8, rue H.-B. de Saussure, Genève.
Administration : Impr. Nationale, 10, rue A.-Vincent, Genève.

Janvier 1930
3^e année N° 1

Avis important.

Par suite d'un arrangement intervenu entre la Section romande de l'Union suisse pour l'Amélioration du logement et l'Édition Neuland-Verlag, à Zürich, les membres des Sociétés suivantes recevront GRATUITEMENT la Revue "L'HABITATION" :

Section romande de l'Union Suisse pour l'Amélioration du logement.
Société pour l'Amélioration du logement, à Genève.
Société coopérative d'habitation de Lausanne.
Société coopérative d'habitation de Genève.

Pour les personnes ne faisant pas partie de l'une de ces sociétés, le prix d'abonnement annuel est fixé à Frs. 5.—

Le Comité de la Section romande de l'Union suisse
pour l'Amélioration du logement. ¹⁾

Édition Neulang-Verlag S. A.

A nos lecteurs.

Malgré des difficultés de toute nature, qui se traduisent souvent par la parution irrégulière et tardive de notre revue, nous entrons dans la troisième année de notre existence en atteignant le chiffre de deux mille abonnés. C'est un succès pour une petite revue qui ne peut guère dépasser les limites de la Suisse romande; c'est aussi une responsabilité pour la rédaction, qui ne peut consacrer tout le temps qu'elle voudrait à développer et à rendre plus intéressant le seul organe rédigé en français qui s'est donné pour tâche de lutter avec nos sociétés coopératives et d'utilité publique pour conquérir une habitation meilleure pour tous.

Dans la mesure de nos moyens, nous continuerons à dire les efforts qui se font chez nous et à l'étranger pour l'habitation moderne, à renseigner sur les progrès réalisés dans ce domaine, à soutenir plus particulièrement le mouvement coopératif qui, sans lucre, cherche à procurer aux plus déshérités un logement plus sain, le milieu confortable auquel tous devraient avoir accès.

Nous engageons nos lecteurs à soutenir l'œuvre entreprise par les sociétés indiquées plus haut, en s'affiliant, si ce n'est pas déjà fait, à l'une d'elles.

LA RÉDACTION.

Maisons collectives ou maisons familiales ?

Une comparaison intéressante entre différents types de logements pour familles nombreuses, et quelques considérations à propos des groupes d'habitations Erismannhof et Utohof, à Zurich, par H. Oetiker, architecte.

En entreprenant la construction de ces deux groupes d'habitations, la ville de Zurich s'est proposée de présenter des logements économiques à un certain nombre d'habitants à revenus modestes. Il fallait donc, non seulement construire à bas prix mais encore obtenir une qualité de travaux qui

permet de diminuer les frais d'entretien. Les maisons restant en possession de la ville, toutes réparations trop coûteuses influeraient sur le montant des loyers.

Ce genre de logis est-il possible dans la maison familiale ou reste-t-il l'apanage de la maison col-

¹⁾ **Changement d'adresse.** — La nouvelle adresse du secrétariat de la Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement est à Lausanne: rue du Bourg, 28, téléphone 22.153.